

Tarif groupe accessible à partir de 5 pilotes.

Pour être validé le dossier doit contenir toutes les fiches pilotes et tous les paiements dans le même envoi.

Pilotes du groupe :

Noms, prénoms :

Pilote 1 :

Pilote 2 :

Pilote 3 :

Pilote 4 :

Pilote 5 :

Etc...

Repas	Box	Pass Sup	Jeudi	Groupe	Numéro
-------	-----	----------	-------	--------	--------

Demande de Participation

Dossier **complet** à envoyer avec le **chèque** correspondant ou la **preuve de virement**.

Envoyer à : Sunday Ride Classic
340 chemin du sous-bois
83 500 La Seyne-Sur-Mer.

Pilote

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse mail : Téléphone mobile :

Adresse complète :

Code Postal : Pays : Ville :

Personne à prévenir en cas de problème : Téléphone :

N° de Permis de conduire : Délivré le : Par :

N° Licence FFM à présenter au contrôle technique à votre arrivée :

Vous pourrez prendre votre licence à l'avance, sur le site de la FFM ou SUR PLACE.

Je veux rouler avec un ami. Nom : Prénom :

Moto

Marque : Modèle :

Cylindrée : Année :

Obligatoire : joindre à votre dossier papier une photo de profil de la moto. (Photo de bonne qualité)

Inscription

- 1 badge pilote
- 1 badge moto pour accès piste
- 1 badge accès véhicule
- 1 tee-shirt
- 1 pass accompagnant
- 6 séances de 20 minutes :
2 roulages vendredi, 2 roulages samedi, 2 roulages dimanche.

	REÇU Avant le 31/12/22	A partir du 01/01/2023
Tarif individuel	299 € <input type="checkbox"/>	339 € <input type="checkbox"/>
Tarif groupe, prix par personne (5 personnes min)	289 € <input type="checkbox"/>	319 € <input type="checkbox"/>
Pass accès jeudi		50 € <input type="checkbox"/>
Place box (Quantité limitée)	90 € pour une moto <input type="checkbox"/>	
Pass Accompagnant Supplémentaire	30 € par pass Gratuit pour les moins de 16 ans	Quantité :
Somme totale à payer	 €

ENGAGEMENT, DECHARGE DE RESPONSABILITE & RENONCIATION A RECOURS

Je, soussigné :

Demeurant à :

Déclare que :

- Je m'engage à suivre les dispositions du règlement ci joint.
- Je m'engage à posséder une licence sportive en cours de validité.
- Je m'engage à utiliser un véhicule en parfait état de fonctionnement, en particulier les éléments de sécurité (pneus, freinage, ...).
- Je m'engage à ne pas boire d'alcool et à ne pas prendre de stupéfiants avant de prendre la piste.
- J'ai pleinement conscience du caractère dangereux de la conduite d'un véhicule à moteur sur le circuit Paul Ricard.
- Je m'engage à suivre exactement les instructions et consignes de sécurité formulées par la direction de piste.
- Je dégage, que je sois participant, accompagnateur ou conducteur, le propriétaire du circuit Paul Ricard et l'organisateur de la manifestation ainsi que les assureurs de l'ensemble des personnes physiques ou morales précitées de toute responsabilité en cas d'accident, vol, dommage matériel ou corporel que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant.
- Je renonce par ailleurs pour moi-même, mes ayants droits, et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits à tous recours et actions contre le circuit, son exploitant, ses partenaires, et organisateurs, ainsi que l'ensemble des assureurs concernés.
- En cas de dégradation provoquées au circuit, j'en assumerai les frais financiers correspondants.
- La responsabilité civile vis à vis des tiers est garantie par les propriétaires de véhicule eux-mêmes.

J'ai pris connaissance de ce document en intégralité et je comprends qu'il s'agit d'une décharge de responsabilité et d'une renonciation à recours.

Fait à Le

Signature (précédée de « lu et approuvé »).

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- 1 moto, 1 pilote et 1 chèque à l'ordre de SRC (ou preuve de virement) par dossier.
- Les feuilles complètes : Feuille n°1, n°2, n°3 & Décharge de responsabilité signée.
- Photo de profil de la moto engagée.
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse, POUR RECEVOIR VOTRE CONFIRMATION.

A envoyer à : SRC 340 chemin du Sous-Bois 83500 La Seyne sur Mer

COORDONNÉES POUR VIREMENT BANCAIRE

Banque : CIC Lyonnaise de Banque LE BEAUSSET

BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFRPP

IBAN : FR76 1009 6183 4400 0893 0380 171

Merci d'indiquer le nom de famille du participant dans les informations du virement.

classées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers COMPLETS.

Conditions de participation :

Être en possession d'une licence en cours ou du CASM.
Compléter le formulaire d'inscription, tout dossier incomplet sera rejeté.
Effectuer le paiement exclusivement en €, par chèque ou virement.
Une inscription est strictement individuelle et est valable pour une personne et non pour une moto ; chaque personne désirant participer payera le montant de l'inscription dans son intégralité.
Après avoir rempli ces conditions, vous serez valablement inscrit et vous recevrez alors une confirmation par e-mail ainsi que les détails pratiques par courrier environ 2 semaines avant la manifestation.
L'organisation se réserve le droit de refuser un dossier d'inscription si celui-ci ne répond pas aux conditions de participation ou si le paiement n'est pas effectué dans les délais prévus.

Confirmation d'inscription : Un courrier vous sera envoyé dans votre enveloppe de retour.

Annulation inscription :

Je me suis inscrit, j'ai payé, malheureusement je ne peux pas venir.
Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets achetés ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive.

Je me suis inscrit, j'ai payé, j'ai un empêchement médical.

Si vous êtes blessé, vous pouvez contacter l'organisation au plus tard 1 mois avant la date de l'événement. En présence d'un certificat médical dans la limite du mois franc précédant la date de l'événement, une tolérance sera accordée pour un remboursement ou un remplacement

Annulation évènement :

En cas de report de l'évènement, les inscriptions resteront valables pour la date de report sans possibilité de remboursement
En cas d'annulation définitive de la manifestation par l'organisateur, le client peut demander le remboursement des inscriptions
En cas d'annulation d'une ou plusieurs séries pour raison de force majeure (intempéries ou incidents de piste) les participants s'engagent à ne pas demander de remboursement ou d'indemnité aux organisateurs.

Retrait des pass : Le retrait des passes se fera le **VENDREDI** sur place au WELCOME CENTER à l'entrée du Circuit Paul Ricard.

Installation : Pour que l'espace de vie de chacun soit confortable, vous serez garé à l'emplacement indiqué dans le paddock par les marshalls SRC et utiliserez 1 seule place par dossier d'inscription.

Sécurité motos inscrites : vous vous engagez à utiliser une machine en parfait état, mais un contrôle technique aura lieu. Si l'organisateur estime votre véhicule inapte, il se réserve le droit de ne pas vous laisser entrer en piste.

Briefing pilote : La présence au briefing pilote est impératif. Toute absence pourra entraîner le refus de l'accès à la piste.

Équipement pilote obligatoire. L'équipement obligatoire se compose d'un casque intégral homologué, de gants de cuir homologués, de bottes, d'une dorsale homologuée et d'une tenue vestimentaire en cuir complète. Les casques jets ne sont pas autorisés.

Accès à la piste : Mise en pré grille 15 minutes avant votre horaire de roulage. Passager interdit. Premier tour sous contrôle d'un instructeur.

Comportement en piste : Les participants devront rouler à leur rythme et respecter les autres participants, les règles de sécurité et les consignes du personnel de piste. Chronométrage interdit. La direction de piste du Circuit Paul Ricard peut à tout moment exclure un pilote au comportement jugé dangereux.

Photos et droit à l'image : L'organisateur pourra utiliser des photos de vous et de vos machines.

Infos pratiques :

Seules les motos inscrites seront admises dans le paddock, avec 1 SEUL véhicule d'accompagnement.
La moto devra impérativement porter la pastille de l'organisateur pour accéder à la piste.
Seul le bracelet délivré par l'organisation donnera accès au paddock pour les personnes physiques.

Aucune tente ne sera piquetée au sol dans le goudron. Seuls les lests sont autorisés.

Une station Essence est disponible dans le paddock.

Questions multiples :

Peut-on rouler avec 2 motos ?

Si les motos sont réparties dans des catégories différentes (année de production, cylindrée et performances différentes), il s'agit alors de 2 inscriptions complètes ; il faut alors s'inscrire 2 fois et payer 2 fois les frais d'inscription.

Que se passe-t-il en cas d'accrochage ?

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de chute ou d'accrochage entre les participants. A vous donc de vous arranger à l'amiable entre pilotes. Vous pouvez éventuellement contacter votre assureur avant l'événement pour un complément d'information.

Quels documents faut-il emporter ?

VOTRE LICENCE et une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire) sont indispensables. Éventuellement, munissez-vous de votre inscription signée, de votre preuve de paiement, permis de conduire et assurance.

Que se passe-t-il si les conditions climatiques sont mauvaises ?

Sauf conditions exceptionnelles qui justifieraient un arrêt de l'événement par l'organisateur, celui-ci aura lieu. Vous seul prendrez la décision (à votre charge) de prendre le départ ou non.

Comportement en piste : quelques éléments à savoir.

Chacun roule dans le respect de sa sécurité et de celles des autres participants. Il s'agit d'une démonstration, non d'une compétition.

A la fin de chaque série ou en cas de nécessité, les feux rouges seront allumés et les drapeaux agités par l'organisateur sur le périmètre du circuit. Dès l'apparition des feux rouges, chaque participant doit ralentir et rentrer immédiatement, à allure réduite, dans le paddock par la pitlane des stands.

Durant une série, tout participant ne pourra s'arrêter sur le circuit que dans la pitlane des stands. Pour reprendre la piste, il devra se conformer aux directives des commissaires de stand situés à la sortie de la pitlane. Un participant qui tomberait en panne sur le circuit doit attendre d'être ramené au paddock par un véhicule de l'organisateur. Il est strictement interdit de circuler sur le circuit dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre sous peine d'exclusion immédiate. La vitesse maximum autorisée dans la pitlane est de 60 km/h. La vitesse maximum autorisée dans les paddocks est de 30 km/h. Des contrôles radars seront effectués à différents endroits. Tout participant qui ne respectera pas cette limite se verra infliger une amende de 30€ lors de la première infraction et sera exclu lors de la seconde infraction. L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui serait dangereux de par son comportement ou de par l'état de sa moto, sans qu'aucune indemnité ne soit versée à ce participant. Chaque participant doit se conformer aux instructions et indications qui lui seront communiquées par les organisateurs et les commissaires de stand et de piste. Ces derniers peuvent transmettre des instructions ou des informations à l'aide de drapeaux et/ou de feux lumineux.

N'oubliez jamais : Cette journée est une journée de plaisir exceptionnel et non une course, ce qui exclut toute agressivité de la part des pilotes. L'organisation demande le respect entre les participants dans toutes les manœuvres de dépassement. Le pilote le plus lent évitera un changement de trajectoire imprévisible, le pilote le plus rapide étant maître de son dépassement avec toute la sécurité qui s'impose.

Rappel des drapeaux & feux lumineux :

Drapeau jaune à bandes rouges : Huile, eau ou autre substance qui à une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.

Drapeau jaune ou feux jaunes clignotants : Danger sur cette section de piste. Lorsqu'il est présenté de manière immobile, il est interdit de dépasser. Lorsqu'il est présenté de manière agitée, le danger est plus imminent et les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser.

Drapeau rouge ou feux rouges : Arrêt de la série. Les participants doivent retourner au paddock au ralenti.

Drapeau blanc : Il y a une voiture lente (ambulance ou véhicule similaire équipé de gyrophares bleus) sur la piste. Le dépassement du véhicule lent est autorisé.

Fait à Le
Signature (précédée de « lu et approuvé »).